

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08
Télécopie 02 48 76 50 10
e-mail : mairie@beffes.fr
site : www.beffes.fr

Compte rendu de séance

Séance du 13 Novembre 2020

L'an 2020 et le 13 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, CRI sous la présidence de LE CAM Olivier, Maire.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, METENIER Martine, MM : BAUDET Jacques, DEBIENNE Frédéric, DESPIEGALAERE Thierry, GODARD Marc, HERARD Claude, PERRIN Jean, SMITH Thierry, TARDIVON Guy.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SERVOIS BERTRAND à M. LE CAM Olivier

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

Date de la convocation : 06/11/2020

Date d'affichage : 06/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. TARDIVON Guy

SOMMAIRE

- Frais de mission des élus
 - Annule et remplace la délibération n°2020047 du 28 Août 2020 - n° 2020057
 - Vente piano de cuisine petite salle des fêtes - n° 2020058
 - Suppression du poste du point d'accueil touristique et impossibilité de titularisation de l'agent stagiaire. - n° 2020059
 - Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS. - n° 2020060
 - Modification de la porte pour la grande salle des fêtes. - n° 2020061
 - Adhésion mission d'expertise pour le suivi d'épandage des boues de la station. - n° 2020062
 - Retrait de la délibération portant sur la fermeture du poste point d'accueil touristique. - n° 2020063
-

Frais de mission des élus

Annule et remplace la délibération n°2020047 du 28 Août 2020

réf : 2020057

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de prendre à sa charge les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, des élus dans le cadre de leur service.

Les frais d'hébergements sont plafonnés à 70€ en règle générale, 90€ pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes de la métropole du Grand Paris, 110€ pour Paris, petit déjeuner compris.

Les frais de repas sont plafonnés à 17,50€ en règle générale et pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes de la métropole du Grand Paris, 110€ pour Paris, boissons comprises.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Vente piano de cuisine petite salle des fêtes

réf : 2020058

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre le piano de cuisine situé dans la petite salle des fêtes pour un montant de 100 €.

Cette somme sera versée à la Coopérative de l'école.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Suppression du poste du point d'accueil touristique et impossibilité de titularisation de l'agent stagiaire.

réf : 2020059

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a pris la décision de supprimer le poste du point d'accueil touristique et par conséquent dans l'impossibilité de titulariser l'agent stagiaire.

A la majorité (pour : 11 - contre : 3 - abstentions : 0)

Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS.

réf : 2020060

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;
- Vu la Convention constitutive du GIP APPROLYS CENTR' ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR' ACHATS, dont l'objet est :

"passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et le cas échéant exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrale d'achats, etc.) Peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres."

- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour MAIRIE DE BEFFES d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs.

Article 1er : L'adhésion de MAIRIE DE BEFFES au GIP APPROLYS CENTR' ACHATS est approuvée.

Article 2 : Les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe sont acceptés sans réserve.

Article 3 : Monsieur LE CAM Olivier, en sa qualité de Maire de la MAIRIE DE BEFFES, est autorisée à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR' ACHATS.

Article 4 : Sont désignés comme représentants de MAIRIE DE BEFFES à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- Monsieur TARDIVON Guy : Titulaire
- Monsieur SMITH Thierry : Suppléant

Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Article 5 : La délibération de compétence/pouvoir conférée à LE CAM Olivier Maire de Beffes par délibération en date du 13 Novembre 2020 à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR' ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la MAIRIE DE BEFFES.

Article 6 : LE CAM Olivier Maire de la Commune de Beffes, est autorisé à inscrire pour l'année 2020 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

A la majorité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Modification de la porte pour la grande salle des fêtes.

réf : 2020061

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la modification de la porte d'entrée de la grande salle des fêtes, pour un montant HT de 9374.54 euros qui sera pris sur notre budget investissement, opération 26.

A la majorité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Adhésion mission d'expertise pour le suivi d'épandage des boues de la station.

réf : 2020062

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la mission d'expertise pour le suivi d'épandage des boues de la station d'épuration pour un montant de 147 euros.

A la majorité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Retrait de la délibération portant sur la fermeture du poste point d'accueil touristique.

réf : 2020063

Après en délibéré le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n° 20200054 du 28/08/2020 intitulé : Délibération portant sur la fermeture du poste point d'accueil touristique.

A la majorité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0)

Questions diverses :

- Création d'un groupe de travail sur les critères d'évaluation des agents et l'élaboration d'un règlement intérieur.
- Présentation au Conseil Municipal du résultat de l'audit demandé sur la commune le 3 décembre à 16h30 au CRI.
- Dénonciation de la part de la communauté de Commune Berry Loire Vauvise, d'un commun accord, de la convention des ordures ménagères entre celle-ci et la commune de BEFFES
- La commission voirie informe le Conseil Municipal :
 - ~ de la commande d'un camion multi-bennes d'un montant de 49 832 €,
 - ~ de la dépose des pompes à essences de l'ancienne station Faye.
- La commission bâtiments informe le Conseil Municipal :
 - ~ Du projet de réhabilitation des logements de l'école en vue d'installer une crèche,
 - ~ de la renégociation des contrats extincteurs, photocopieurs, fontaine à eaux, APAVE,
 - ~ du début du chantier stockage pour fin novembre début décembre,
 - ~ De la mise aux normes de la grande salle des fêtes par le remplacement des portes principales.
- La commission manifestation informe le Conseil Municipal :
 - ~ de la collecte de la Banque Alimentaire, samedi 28 Novembre,
 - ~ de la préparation du colis des anciens, le vendredi 18 décembre à 18h30 à la petite salle des fêtes et la distribution le 19 décembre,
 - ~ de la distribution d'un bon alimentaire exceptionnel destiné à tous les foyers de Beffes d'un montant de 20€ par adulte (hors enfant même majeur et des personnes qui bénéficient d'un colis), à utiliser au restaurant "à la bonne époque", à la Ferme des Rauches ou Chez Irène.

En mairie, le 19/11/2020

Le Maire

Olivier LE CAM

